



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022

ID : 083-218300036-20220412-DCM2022_022-DE



Délibération N° 2022-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Michel MANISCALCO, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusées : Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,
Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN,
Carmen FERNAGUT représentée par Aude ABIME.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 09 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX : BUDGET DE LA COMMUNE EXERCICE 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le programme des investissements communaux pour l'année 2022 ainsi que les subventions attendues :

OPERATIONS 2022	MONTANT TTC	SUBVENTIONS 2022	
		ORGANISMES	MONTANT
Construction d'un garage municipal	483 000.00 €	CD 83	110 000.00 €
Aménagement du Bd Clémenceau	300 000.00 €		
Aménagement salle d'exposition	24 500.00 €	CR PACA	15 000.00 €
Sécurisation de l'école	22 475.60 €	ETAT - FIPD	17 774.40 €
Extension de la vidéo protection	33 537.60 €	ETAT - FIPD	13 974.00 €
Aménagement jardin paysager	63 960.02 €		
Eclairage du jardin des senteurs	16 163.21 €		
Musée des Ecritures	20 000.00 €		
Etudes et travaux falaise St Jean	14 703.60 €		
Couverture ossuaire et rayonnage	2 800.00 €		
Modification du fronton de la Mairie	5 000.00 €		
Ancrages illuminations de Noël	2 800.00 €		

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le programme des investissements communaux 2022 présenté ci-dessus,

PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2022,

DEMANDE les subventions souhaitées à l'Etat, au Conseil Régional P.A.C.A. et au Conseil Départemental du Var.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

